

Revue critique
L'offre de soins en allergologie en 2011

The offer of care in allergology in 2011

P. Demoly^{a,*}, I. Bosse^b, F. Bouteloup^b, F. De Blay^a, A. Didier^c, J.-P. Dumur^d, B. Girodet^d,
J. Just^c, C. Rolland^e, D. Vervloet^e

^a Société française d'allergologie, Institut Pasteur, 28, rue du Docteur-Roux, 75724 Paris cedex 15, France

^b Syndicat français des allergologues, 385, avenue Raymond-Poincaré, 17000 La Rochelle, France

^c Unité de pneumologie et d'allergologie, pôle de pathologie thoracique, collège des enseignants d'allergologie, hôpitaux universitaires de Strasbourg, BP 426, 67091 Strasbourg cedex, France

^d Association nationale de formation continue en allergologie, 47, boulevard de la République, 13100 Aix-en-Provence, France

^e Association asthme & allergies, 66, rue des Tilleuls, 92100 Boulogne-Billancourt, France

Reçu le 7 janvier 2011 ; accepté le 7 janvier 2011

Résumé

L'allergologue occupe une place à part entière au sein de la médecine et en matière de santé publique du fait de l'augmentation exponentielle des maladies allergiques. L'allergologue est un médecin (généraliste ou spécialiste d'organe) qui a suivi une formation complémentaire spécifique en allergologie. Il prend en charge tous les champs de la pathologie allergique (respiratoires, cutanées, alimentaires, médicamenteuses, les venins). L'organisation de l'allergologie hospitalière est très variable selon la situation géographique en France. Mais, l'allergologie universitaire n'existe pas réellement. L'allergologie en France est unie. La Fédération française d'allergologie regroupe toutes les structures de l'allergologie : la Société française d'allergologie, le Collège des enseignants d'allergologie, le Syndicat français des allergologues, Association nationale de formation continue en allergologie et l'Association de patients asthme & allergies. Un congrès annuel des allergologues réunit en avril montre l'unité et la force de la spécialité. La démographie actuelle révèle qu'il faudrait former 80 à 90 allergologues par an, sur l'ensemble du territoire français de 2010 à 2020. Des propositions se dessinent et sont à discuter avec l'aide de tous. Toutes ces informations sont reprises dans ce document.

© 2011 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Allergologie ; Maladies allergiques ; Allergologue ; Formation en allergologie

Abstract

The allergist has a rightful place in medicine and public health due to the exponential increase of allergic diseases. The allergist is a physician (generalist or specialist) following specific training in allergy. The allergist manages all fields of allergic diseases (respiratory, skin, food, drug, venom). The organization of allergy in hospital varies greatly depending on the location in France. But, there is no university for allergy. Allergy in France is united. The French Federation of Allergology includes all structures of allergy: the French Society of Allergology, the Teachers College of Allergy, the union representing allergists, the company continuing medical education and the Association of Asthma & Allergy Patients. An annual meeting of allergists in April shows the unity and strength of the specialty. The current demographics reveal that 80 to 90 allergists should be trained annually, on the whole French territory from 2010 to 2020. Proposals emerge and should be discussed with the help of all.

© 2011 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Keywords: Allergy; Allergic diseases; Allergist; Training in allergy

1. Introduction

L'allergologue occupe une place à part entière au sein de la médecine et en matière de santé publique du fait de l'augmentation exponentielle des maladies allergiques. La

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : pascal.demoly@inserm.fr (P. Demoly).

démographie médicale actuelle, les différences de formation en allergologie, l'absence de valence universitaire en allergologie amènent à discuter les difficultés présentes et à proposer des solutions.

2. Être allergologue libéral aujourd'hui

Aujourd'hui, avec le développement exponentiel des allergies (leur fréquence double tous les 15 ans), l'allergologue occupe une place à part entière au sein de la médecine et remplit un rôle propre en matière de santé publique. Le patient est considéré dans son ensemble, au milieu d'environnements changeant, le processus allergique pouvant atteindre divers organes.

L'allergologue est un médecin (généraliste ou spécialiste d'organe) qui a suivi une formation complémentaire spécifique en allergologie. Cette formation, instituée par la loi, est sanctionnée par un diplôme dont les modalités ont grandement varié ces 30 dernières années.

Actuellement, deux voies permettent d'accéder à cette formation :

- la Capacité nationale d'allergologie, d'une durée deux ans, qui forme dans 17 universités 70–80 médecins par an et dont 20–30 obtiendront le diplôme, français et étrangers dont la moitié retournera dans son pays d'origine : il y a donc en moyenne une dizaine de médecins allergologues formés par an, dont certains déjà spécialistes, parfois même déjà installés ;
- le DESC d'allergologie et d'immunologie clinique, d'une durée de deux ans ; il s'agit d'un DESC de type II, donc non qualifiant ; ce diplôme formait surtout des immunologistes cliniques avant la création du DES de médecine générale ; il forme probablement moins de dix allergologues par an.

Les médecins qui exercent l'allergologie en libéral devaient jusqu'en 2006 être qualifiés par le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) et peuvent pratiquer l'allergologie :

- soit de manière exclusive (et ne sont pas spécialistes) ;
- soit dans le cadre d'une spécialité d'organe ; le code de déontologie les limitant alors à l'exercice de l'allergologie de leur spécialité d'origine (dermatologie, médecine interne, ophtalmologie, ORL, pédiatrie, pneumologie).

Depuis 2006, la création de la spécialité de médecine générale et la suppression de la commission de qualification du CNOM ont récemment compliqué ce processus :

- une incohérence existe entre les anciens et les nouveaux médecins généralistes allergologues : les nouveaux DES de médecine générale ne pourraient plus exercer l'allergologie de façon exclusive ;
- les anciens généralistes allergologues peuvent exercer l'allergologie de façon exclusive, mais ne peuvent prétendre à la spécialité de médecine générale.

L'allergologue prend en charge tous les champs de la pathologie allergique :

- les allergies respiratoires : 25 % de la population générale, centrées sur la rhinite (24,5 %) et l'asthme (6,7 %) [1,2]. Quatre-vingts pour cent des asthmes de l'enfant sont d'origine allergique. En France la prévalence de l'asthme chez les enfants était de 3,3 % en 1968, 5,4 % en 1982 et 13,9 % en 1992. Actuellement, l'asthme touche 25 % des nourrissons de moins de trois ans, 15 % des enfants d'âge préscolaire et 8 % de la population de plus de six ans. C'est la plus fréquente des maladies chroniques de l'enfant. Les maladies respiratoires sont responsables de 14 % de l'ensemble des admissions hospitalières chez l'enfant et 15 % d'entre elles sont en relation avec l'asthme, particulièrement chez les enfants d'âge préscolaire (25 % des hospitalisations pour asthme toutes tranches d'âge confondues) (données INVS) ;
- les allergies cutanées, avec principalement :
 - la dermatite atopique : essentiellement pédiatrique : entre 10 et 20 % des enfants,
 - les dermatites de contact : essentiellement adultes, professionnelles ou comportementales : 2 à 3 % des hommes, 8 à 10 % des femmes,
 - les urticaires et angio-œdèmes : 1 % de la population est atteint d'urticaire chronique. Ce sont des causes fréquentes de recours aux services d'urgence ;
- les allergies alimentaires : essentiellement pédiatriques (4 à 8,5 % des enfants de moins de huit ans, 2 à 4 % de la population générale) mais parfois chez l'adulte. Elles sont en progression dans les pays industrialisés notamment pour les formes les anaphylactiques graves ;
- les allergies médicamenteuses : essentiellement adultes (7–8 % de la population générale), responsables, comme les allergies alimentaires, de chocs anaphylactiques potentiellement mortels et de recours fréquents aux services d'urgence ;
- les allergies aux venins d'hyménoptères, guêpe, abeille : 1 à 3 % des Français, avec un taux de mortalité de 0,48 pour un million d'habitants par an ; soit 20 à 30 morts minimum par an.

Toutes ces pathologies allergiques ont en commun :

- un terrain (aptitude des personnes à se sensibiliser) d'origine avant tout génétique : on parle de marche atopique : allergie alimentaire du nourrisson > rhinite du jeune enfant > asthme chez le grand enfant pour les allergies immédiates et sensibilisations multiples cutanées pour les allergies de contact ;
- des facteurs d'environnement causaux (les allergènes) et favorisants (co-facteurs tels virus, polluants...), dont l'éviction est difficile et même parfois impossible ;
- des expressions cliniques (phénotypes) très variées dans le cadre parfois d'un même syndrome. Le plus souvent, l'expression en est mineure mais chez certains patients, on observe une forte altération de la qualité de vie. Plus rarement encore, le pronostic vital en situation d'urgence médicale absolue est mis en cause (asthme aigu grave, choc

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/3386569>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/3386569>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)